

FORUM: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) QUESTION: Promotion de la fin de l'obsolescence programmée comme moyen de promouvoir la durabilité et la justice sociale

SOU MIS PAR: Délégation de l'Australie

Préambule:

1. Considérant la reconnaissance croissante de l'impact négatif de l'obsolescence programmée sur l'environnement et les droits des consommateurs.
2. Réaffirmant l'importance de promouvoir la durabilité économique et environnementale pour atteindre les objectifs de développement durable,
3. Soulignant l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre l'obsolescence programmée et ses conséquences néfastes,

Opinions et recommandations:

4. Encourage tous les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à réguler et à décourager les pratiques d'obsolescence programmée;

a) Suggère la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation pour informer les consommateurs sur les pratiques d'obsolescence programmée et les alternatives durables;

b) Invite les entreprises à adopter des modèles économiques circulaires et à concevoir des produits durables et réparables;

c) Propose la promotion de la recherche et du développement de technologies innovantes visant à prolonger la durée de vie des produits et à réduire les déchets électroniques;

5. Encourage la coopération internationale et le partage des meilleures pratiques entre les États membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé pour lutter efficacement contre l'obsolescence programmée;

6. Appelle à un renforcement de la coopération entre les États membres du PNUD pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts visant à réglementer et à atténuer les effets de l'obsolescence programmée;

Décide

7. Adopte la présente résolution comme cadre pour promouvoir la fin de l'obsolescence programmée et encourager des pratiques économiques plus durables et équitables;

8. Invite les États membres à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans la présente résolution